

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 MARS 2022

Secrétaire de séance : Marjory DELAVAL

Pouvoirs : Barbara BODART à Sandrine LORIO

Jean-Bernard Bonduelle à Didier VANDAELE

Anne GOMBERT à Antoine TUSO

Nicolas CHOCHOY à Alain MASSON

Hugues LAVOGIEZ à Laurent DENIS

Patrick POTEL à Douglas VERSCHEURE

L'ordre du jour porte sur :

Finances

- Débat d'orientation budgétaire
- Plan de financement de la médiathèque (Département)

Culture

- PCSES

Education

- Organisation du temps scolaire

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Après avoir présenté les orientations pour l'année 2022, Monsieur le Maire a déclaré le débat ouvert.

Ludovic Cocquempot : Nous avons encore des recettes sur la taxe d'habitation ?

M. Le Maire : oui, seules les résidences secondaires sont encore assujetties à la taxe d'habitation.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation instauré par l'Etat est compensé par la part départementale de taxe foncière sur le Bâti.

Gabin Lorgnier : Pourquoi y a-t-il une baisse de l'Épargne Brute ainsi que de l'épargne de gestion ?

M. Le Maire : Nous préférons être prudent sur l'estimation des recettes. Ce sont des projections que nous avons établi dans l'attente de connaître les montants des dotations de l'état.

Ludovic Cocquempot : comment le Département récupère-t-il la perte de recettes ?

Sophie Warot : Il les perd. La perte de la taxe d'habitation est financée par l'Etat mais jusqu'à quand ?

M. Le Maire : Si la part de la taxe foncière du Département ne couvrirait pas entièrement la perte de la taxe d'habitation, c'est l'état qui couvrirait la différence.

Sophie Warot : Sait-on pour combien de temps cette compensation est-elle prévue ?

M. Le Maire : Le foncier bâti va compenser cette perte.

Ludovic Cocquempot : Qui perçoit la taxe d'aménagement ?

M. Le Maire : La CAPSO dont une partie nous est reversée.

Ludovic Cocquempot : Concernant les ressources Humaines, comment explique-t-on la hausse entre 2021 et 2022 ?

M. Le Maire : 2 équivalents temps plein recrutés pour l'Espace France Services. Nous devons constater la dépense qui nous est, par la suite, remboursée par la CAPSO dans le cadre de la délégation de compétence de ce service. A savoir que l'état finance une partie des dépenses de personnel à hauteur de 30 000 €.

Ludovic Cocquempot : Comment se fait-il que ce ne soit que la commune d'Eperlecques qui paie et pas les autres communes.

Cela est problématique.

M. Le Maire : un remboursement est prévu à 100% pour les salaires.

Ludovic Cocquempot : On démarre quelque chose qui est très bien mais on n'a pas les aboutissements.

Douglas Verscheure : les dépenses de fonctionnement augmentent de 20% avec des recettes qui n'augmentent quasiment pas, au niveau de la masse salariale cela fait quand même une augmentation de 31% entre 2019 et 2024. Pourrait-on avoir le nombre d'agents entre 2019 et les prévisions en 2024 ? Et également le montant des subventions pour la prise en charge des agents France services et bibliothèque.

M. Le Maire : L'augmentation s'explique par l'augmentation par effet d'ancienneté des salaires, l'augmentation du smic, l'application du RIFSEEP. Nous avons recruté des contrats PEC qui sont pris en charge pour près de 70% par l'état et pour l'Espace France Service une compensation de la CAPSO est prévue.

Ludovic Cocquempot : Il serait bien d'avoir un état des lieux de la commune de résidence des usagers de France Services.

M. Le Maire : C'est obligatoire et c'est prévu. Nous tenons des statistiques concernant la fréquentation. Un rapport d'activité sera établi dans les mois à venir.

Sophie Warot : Les petites communes ne peuvent pas supporter une telle structure.

Ludovic Cocquempot : non mais pourquoi pas au niveau du Ratio nombre d'utilisateurs / part du salaire, pourquoi pas dire si 10% des habitants de telle commune ont utilisé le service, la commune concernée paye 10% ?

M. Le Maire : La commune d'Eperlecques est reconnue comme centre bourg. Nous avons une dotation pour cela, il est normal d'offrir des services sur le territoire.

Gabin Lorgnier : Ce qu'il faut voir c'est l'intérêt de nouvelles infrastructures. Nous sommes un centre bourg et non plus un village. On ne peut plus fonctionner comme dans les années 80. Il s'agit d'une question d'attractivité de la commune.

Didier Vandaele : La gestion d'une commune est différente de la gestion d'une entreprise.

Ludovic Cocquempot : Je ne suis pas d'accord. Le partage des frais pourrait être fait entre les différentes communes.

Sophie Warot : Les Maisons France Services sont ciblées sur les communes rurales. Tout service coûte, aucun service n'est rentable.

Ludovic Cocquempot : oui, mais il faudrait parvenir à l'équilibre des comptes.

Sophie Warot : Nous avons des dépenses obligatoires pour la partie fonctionnement que nous n'avons pas en investissement.

M. Le Maire : Notre principal investissement ces dernières années a été le groupe scolaire qui nous a coûté 5.3 millions

Sophie Warot : Quelle est le montant de remboursement d'emprunt rien que pour le groupe scolaire ?

M. Le Maire : 100 000 € par an.

Sophie Warot : et le gain en transports scolaires équivaut à 80 000 € c'est bien cela ?

M. Le Maire : il reste encore 16 000 € en dépenses de transports scolaires.

Douglas Verscheure : Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, le montant prévu pour la médiathèque concerne-t-il les travaux plus l'aménagement intérieur ?

M. Le Maire : il ne s'agit que des travaux, nous n'avons pas encore l'estimatif de l'aménagement intérieur.

Didier Vandaele : et concernant le clocher de l'église ?

M. Le Maire : l'estimatif pour le clocher est d'un million. La réfection de l'Eglise est estimée à 3.8 millions.

Alain Masson : la reprise des tombes dans l'ancien cimetière a-t-elle été budgétisée ?

M. Le Maire : oui elle est prévue dans le budget. Il y aura un choix à faire quant à l'aménagement de celui-ci. Quels seront les premiers caveaux enlevés pour par la suite accéder aux suivants.

Edith Merlier : y aura-t-il toujours la possibilité d'inhumer les défunts dans ce cimetière ?

M. Le Maire : oui si un caveau est déjà en place et qu'il ne fait pas l'objet de la procédure de reprise de tombe.

Ludovic Cocquempot : par rapport au devis de travaux de construction ? Y a-t-il une clause sur l'augmentation des tarifs ?

M. Le Maire : pour le moment nous n'avons qu'un estimatif de notre architecte. Les tarifs seront définitifs lorsque nous aurons le retour de l'appel d'offres.

Douglas Vescheure : quelle est la programmation des travaux de voiries concernant les années 2023-2024 ?

M. Le Maire : tous les 3 ans une programmation en lien avec les services du département est établie.

Sophie Warot : une programmation est établie en fonction du budget et est fléchée sur 3 ans.

Douglas Verscheure : quand en-t-il des travaux d'assainissement ?

M. Le Maire : Il reste le marais de la vlotte et la gare, le projet repose sur la capacité de la station d'épuration à englober ces habitations.

Nous venons de voir les prévisions budgétaires avec l'optique d'une constance des recettes.

Cela dit si nos recettes venaient à diminuer, la dernière solution sera d'augmenter la fiscalité.

Ludovic Cocquempot : Je ne suis pas d'accord, on peut baisser les dépenses.

M. Le Maire : cela devient compliqué de diminuer encore plus nos dépenses. Surtout avec les protocoles que nous avons avec la crise sanitaire.

Ludovic Cocquempot : je pense que c'est la dernière chose à faire, au vu de la conjoncture actuelle, d'augmenter la fiscalité. On voit dans les commerces une augmentation de 10 à 20% sur certains produits.

M. Le Maire : c'est pour cela que pour continuer à investir, il faut aller chercher des subventions. On pourra avoir jusqu'à 80% de subvention pour les travaux de la Médiathèque.

Edith Merlier : rien que pour le poste de médiathèque qui est occupé par une Bénévole depuis des années nous avons énormément économisé. On ne trouvera plus de bénévoles comme cela.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte du déroulement de ce débat, conformément à la réglementation, dont le rapport d'orientation budgétaire sera annexé à la présente délibération.

2- NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT EN VUE DES DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR LA RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire expose à l'assemblée que la bibliothèque municipale qui fonctionne bien et qui est reconnue et demandée sur le territoire de la CAPSO, doit se développer plus encore.

Le bâtiment qui accueille actuellement la bibliothèque se fait trop étroit et ne permet plus de mettre en place des animations.

Mr le Maire a fait réaliser une étude par un maître d'œuvre sur le potentiel offert par l'ancienne école maternelle du centre.

Il s'agit d'obtenir les subventions nécessaires par divers organismes financeurs à condition que le bâtiment puisse répondre aux normes définies pour un futur complexe culturel.

M. le Maire souhaite que la commune qualifiée de bourg centre poursuive ses offres et une attractivité en termes de services publics pour une population environnante qui dépasse le territoire communal, notamment en matière de culture tout en transformant l'ancienne école maternelle en véritable médiathèque.

Une demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) a été sollicitée dans le cadre de la redynamisation des centres bourgs et nous a été accordée pour un montant de 58 977.60 €

Une demande de fonds de concours auprès de la CAPSO d'un montant de 59 000 € a été sollicité et nous a également été accordée.

Le département, dans le cadre de ses aides à la rénovation des bibliothèques, peut subventionner ce projet.

La DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) peut également subventionner le projet.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais et de joindre le plan de financement lors de la demande.

Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition immobilière/foncière*		ETAT :		
Travaux de transformation d'une ancienne école maternelle en médiathèque : gros œuvre étendu, charpente, couverture, menuiseries extérieures, électricité, chauffage, peinture	447 200,00 €	- DRAC	121 466.40 €	25.36 %
		DSIL	58 977.60 €	12.31 %
			143 666.40 €	30 %
Honoraires Maître d'œuvre	23 688,00 €	DEPARTEMENT :	59 000.00 €	12.32 %
Bureau de contrôle	3 000,00 €	CAPSO :		
CSPS	1 500,00 €			
Audit énergétique	2 500,00 €			
Expertise amiante et plomb	1 000,00 €			
Coût total de l'opération (A)	478 888,00 €	Sous-total	383 110.40 €	80 %
		- Fonds propres communaux	95 777.60 €	20 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
Pour les dossiers relevant du développement économique :		Pour les dossiers relevant du développement économique :		
Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est > à 1 M€		Recettes de commercialisation lorsque le coût du projet est < à 1 M€		
(B)		Sous-total	95 777.60 €	20 %
TOTAL base éligible (A - B)	478 888,00€	Total de ressources	478 888.00 €	100 %

*Le montant des acquisitions immobilières ou foncières doit être estimé par « FRANCE DOMAINE »

Ludovic Cocquempot demande si les montants repris dans le tableau sont certains.

M. Le Maire lui répond que certains sont actés d'autres doivent encore passer en commissions auprès des instances décisionnaires concernées.

Sophie Warot : pour chaque subvention, il y a le volet technique puis le volet politique. Mais il est souvent difficile d'obtenir autant de financements. On peut espérer jusqu'à 80% et c'est très bien.

Gabin Lorgnier : 80% c'est le maximum de financement autorisé et c'est vraiment bien.

M. Le Maire : il s'agit d'un estimatif, nous verrons avec l'appel d'offres quels seront les coûts définitifs.

Douglas Verscheure : c'est un projet formidable mais le prix au m2 revient à 1 500€ lorsque l'on voit les prix au niveau national qui sont de l'ordre de 1 000€ du m2.

Sophie Warot : il s'agit de bâtiments publics, les coûts ne sont pas les mêmes pour les collectivités que pour les particuliers.

Il s'agit d'une volonté municipale mais aussi d'un choix politique du Département de soutenir la lecture publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise M. Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ces demandes auprès du Département.

3- APPROBATION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) DE LA MEDIATHEQUE D'EPERLECCUES

Vu le CGCT ;

Considérant l'intérêt du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque d'Eperlecques ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des termes du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque municipale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque municipale d'Eperlecques annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités administratives nécessaires à la validation du projet par le ministère de la culture et ses services déconcentrés (DRAC), et le Département,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement des actions de la médiathèque municipale, dans le cadre du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES).

4- ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 7 mars 2022 ;

Considérant que l'organisation du temps scolaire est établie sur 4 jours et convient au rythme des élèves et des familles.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Décide à l'unanimité :

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- de proposer au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) d'organiser la semaine scolaire comme il suit :

Les Lundis, Mardis, jeudis et vendredis : 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Divers

Organisation de l'opération « Marais propre » samedi 20 mars.

Un groupe de travail étudie la possibilité d'installer un système de vidéoprotection sur la commune.

Sabrina Lootvoet : il y a une réflexion à mener sur la vidéoprotection, notamment par rapport au coût.

Douglas Verscheure : ce n'est pas que de la surveillance d'incivilités, cela permet d'aider dans le cadre d'enquêtes.

M. Le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées dans le cadre de la collecte pour l'Ukraine.